

COMMUNE DE COQUAINVILLIERS

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

du 09 mars 2026 à 19h30

Date de convocation : 03 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoir(s) donné(s) : 02

NOMS	PRENOMS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR(s)
BOUTY	Louis	X		
BRU	Claire	X		
DECHAUFFOUR	Elisabeth	X		
DOYHAMBOURE	Camille			Claire BRU
DUBOIS	Pascale	X		
LEBOCQ	Pascal	X		
LEBRUN	Charles-Henry		X	
LEGROS	Béatrice	X		
LEGROS	Christian	X		
LENOIR	Michel	X		
MARTIN	Didier	X		
SADOUN	Si Sadhek			Evelyne SOPHIE
SOPHIE	Evelyne	X		
TELFOUR	Eric	X		
TOURSCHER	Alexandre		X	
TOTAL		11	2	2

Secrétaire de séance : M. Eric TELFOUR

. Approbation du dernier compte rendu : validé

1 Délais amortissement (modification) (délibération n°01)

Sur conseil du service de gestion comptable de LISIEUX, nous souhaitons apporter une modification sur la délibération n°21/09.09.2024 intitulée : Délibération portant fixation des durées d'amortissements des biens. Certains amortissements, comme la GEPU, ne nécessite pas de durée quinquennale pour leur amortissement. Par conséquent, afin de simplifier leur amortissement, il convient de les comptabiliser sur un an.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 Compte Financier Unique (délibération n°02)

Mme Le Maire présente le compte financier unique et sort au moment des débats et du vote (transmission de la présidence à Mme Elisabeth DECHAUFOR, doyenne du Conseil Municipal).

Fonctionnement

Dépenses.....	579 900,16
Recettes	776 195,13
Résultat excédentaire de l'année	196 294,97
Excédent de fonctionnement 2024 reporté	362 037,93
Résultat définitif.....	558 332,90

Investissement

Dépenses.....	148 776,29
Recettes	100 199,87
Résultat excédentaire de l'année	- 64 068,74
Déficit d'investissement 2024 reporté	- 15 492,32
Solde d'exécution déficitaire.....	64 068,74
Reste à réaliser.....	0 ,00
Résultat définitif.....	64 068,74

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3 Affectation du résultat (délibération n°03)

Affectation du résultat

Report déficitaire en investissement	64 068,74
Couverture du besoin de financement en section d'investissement	64 068,74
Report excédentaire en fonctionnement	494 264,16

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4 Subventions aux associations (délibération n°04)

Voici le tableau proposé par la commission Finances :

Nom association	montant demandé	avis de la commission	décision du Conseil municipal
A.J.L.C.	600	300,00	300,00
A.S.C.F. Fonctionnement	200	150,00	150,00
Association des Parents d'Elèves	300	150,00	150,00
La Cantarelle		prêt de salle	
Croix-Rouge française Pont-L'Evêque		0,00	50
Dame blanche (la)	100	100,00	100,00
Ecole du Chat			50
Football Club Ouilly	350	350,00	350,00
France Alzheimer		50,00	50,00
CRESUS	0	prêt de salle	
Ligue contre le cancer		50,00	50,00
Lisieux Natation Le Nautile	1200	175 ?	175
Refuge Animal Augeron	1 698,00 €	0,00	0
Restaurant du Cœur		50,00	50
Retraite active Lisieux	400	0,00	0
TOTAL	4848	1 200,00	1 475,00

Les membres du conseil municipal souhaitent chiffrer les montants des mises à disposition gratuites. En effet, ces sommes sont considérées comme subvention communale.

Il faut aussi s'interroger sur un partenariat avec un refuge animalier.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5 Taxes locales (délibération n°05)

Il est proposé de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2026 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7.44 %

Taxe foncière bâtie : 39.04 %

Taxe foncière non bâtie : 23.45 %

Pour la taxe sur les Résidences Secondaires, se rapprocher du service des impôts des particuliers pour la faire évoluer.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

6 Fongibilité des crédits (délibération n°06)

La M57 offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Si le maire réalise des mouvements de crédits non prévus initialement dans le budget primitif mais nécessaire du fait d'un imprévu, l'information est transmise à l'assemblée lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

7 Budget Primitif 2026 (délibération n°07)

Vous trouverez ci-joint un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus, conformément à la réglementation, un état doit être présenté avant le vote du budget.

2025						
Nom et prénom	Salaire brut (A)	Charges sociales	Salaire net	Charges patronales (B)	Coût des salaires A + B - C + D + E	Libellé de l'emploi
BRU Claire	5 277,96	1 175,88	4 102,08	728,40	6 006,36	Elus
MARTIN Didier	5 277,96	1 175,88	4 102,08	728,40	6 006,36	Elus
SOPHIE Evelyne	19 878,48	4 428,24	15 450,24	2 743,08	22 621,56	Elus
TELFOUR Eric	5 277,96	1 175,88	4 102,08	728,40	6 006,36	Elus
TOTAL	35 712,36	7 955,88	27 756,48	4 928,28	40 640,64	

Projection à l'écran du Budget Primitif 2026.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

QUESTIONS DIVERSES

↳ Les candélabres situés sur la Route du Régiment Ecosais, rue du Manoir de Prie et rue de l'église vont être changés.

↳ Le couvreur est intervenu sur les bâtiments de l'école, de la salle des associations et du service technique.